

L'autonomie dans le quotidien doit être évaluée en amont par le candidat et son référent afin qu'il soit prévu ou non les aménagements spécifiques à ses besoins, (aide à domicile, SAVS, mesure de protection juridique, suivi médical, etc.).

## L'accompagnement en pension de famille

Le résident a été orienté par un service social ou médico-social qui s'engage à garder la référence ou à prévoir un relai. Le résident s'engage de son côté à respecter l'accompagnement et rester en lien avec ses référents ainsi que l'équipe salariée de la PDF.

Avec le/la responsable de site et le/ la Chargé.e de mission sociale, une rencontre est prévue au 3 mois suivant l'entrée pour faire le point sur l'adaptation, l'intégration dans son logement, le quartier, la maison etc. De même un bilan annuel est organisé afin de faire le point sur l'année écoulée et les projets à venir quel qu'ils soient.

Une à deux fois par an, il est programmé une **visite Technique hygiène et sécurité du logement**.

Dans un premier temps, afin de vérifier l'état des équipements. Puis, de vérifier si le logement est correctement entretenu et si les conditions de sécurité sont réunies.

Si toutefois, le résident rencontre des difficultés dans son logement il peut venir échanger avec le responsable de site.



## La pension de famille, un lieu de reconstruction

La pension de famille offre un habitat adapté associant convivialité et soutien. La participation des résidents fait partie intégrante du projet des PDF.

Il est nécessaire que chacun, dans la mesure du possible, participe à créer une dynamique de convivialité et d'ouverture à l'autre, au sein de la maison.

## Le logement privatif

La maison offre à chacun un **espace privatif** (T1/T1'/T1 bis selon typologie des résidences sociales) avec salle de bain, et kitchenette.

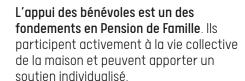
Une laverie partagée est à disposition dans les espaces collectifs.



## Comité de résidents

C'est un **espace d'expression pour les résidents et un moyen de régulation de la vie collective qui favorise le vivre-ensemble**. Il permet un échange régulier sur la vie de la maison et de partager pour chacun ses attentes. Il peut donner lieu à la **mise en place d'activités**. Cette instance permet aussi à l'équipe de salariés et bénévoles d'expliquer son action.





Différentes activités sont proposées tout au long de l'année. Les propositions sont dans la mesure du possible en adéquation avec les suggestions des résidents. Les animations peuvent être organisées dans la maison comme à l'extérieur









Nous avons aussi un **partenariat avec Culture pour Tous** qui offre un grand choix de sorties culturelles.

Un des temps fort en Pension de Famille est le **repas collectif**. La périodicité varie suivant les PDF mais c'est un temps important de chaque maison. C'est un moment de partage des tâches en toute convivialité entre résidents, bénévoles et salariés



Signature d'une convention d'occupation sans limite dans le temps ainsi que la signature du règlement de fonctionnement de la maison.

Estimation APL : logement conventionné non meublé, charges = 10€

Le résident paye une redevance qui comprend le loyer, toutes les charges liées aux fluides, l'assurance habitation et la responsabilité civile.

Plafonds de ressources/1 pers. PLAI 2019 : N-2 = 11 342€

Dépôt de Garantie = e redevance - 10€

